

Préouverture de Guerlédan 2017

Règlement

- Pêche autorisée les week-end et jours fériés du 23 Septembre 2017 au 31 Décembre 2017
- Pêche à une seule canne
- Pêche uniquement aux leurres avec arpillons écrasés, vifs et morts maniés interdits
- Remise à l'eau obligatoire de toutes les captures

Captures

Afin de garantir le maximum de survie des prises il est demandé de relâcher les poissons dans les meilleures conditions possibles en respectant certaines consignes :

- Une remontée lente des poissons lorsqu'on pratique à plus de 5 m de profondeur (risque de choc de décompression)
- Le moins de manipulations possible des poissons hors de l'eau
- Prendre le temps de réoxygéner les poissons jusqu'à ce qu'ils repartent bien

Afin d'évaluer les populations de carnassiers il est demandé aux pêcheurs de faire remonter leurs prises auprès de la Fédération de Pêche des Côtes d'Armor par :

- SMS ou MMS au **06 85 77 62 08**
- par mail (scan ou photo du tableau) sur federationpeche22@orange.fr
- par courrier : 7 rue Jean Rostand 22440 PLOUFRAGAN

